

Date de la séance

Le 17 décembre 2025

Date de convocation

Le 12 décembre 2025

Date de publication

Le 12 décembre 2025

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	25
Procurations	5
Excusé	2
Absent	2

N° 2025-12-83

OBJET :

**AFFECTATION
DEFINITIVE DES
RESULTATS 2024 –
BUDGET
COMMUNAUTAIRE**

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-cinq

Le mercredi 17 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Christelle BARDEILLE

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Absent : Olivier RAVENEL, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Christophe DEBUISNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2311-5 ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 3 décembre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets ;

Après en avoir délibéré à la majorité dont 1 contre : Yves DEKEYREL,

⇒ **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats 2024 telle que détaillée ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Réalisations de l'exercice	9 474 684,73	12 020 145,00
	Reports de l'exercice 2023 (002)		432 790,72
	Total	9 474 684,73	12 452 935,72
	Excédent ou déficit (-) de fonctionnement		2 978 250,99

		DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	Réalisations de l'exercice	180 913,60	2 147 529,24
	Reports de l'exercice 2023 (001)		2 124 658,28
	Total	180 913,60	4 272 187,52
	Excédent ou déficit (-) d'investissement		4 091 273,92

Restes à réaliser à reporter en 2024	Section d'investissement	513 602,47	120 865,00
	Excédent ou déficit (-)		-392 737,47

Besoin de financement	-392 737,47
------------------------------	--------------------

Affectation en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	2 978 250,99
Reprise du solde d'exécution 2024 section d'investissement (crédit c/001)	4 091 273,92

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| • Mise en ligne de l'acte le | 30/12/25 |
| • Document rendu exécutoire le | 30/12/25 |